



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2026-164

PUBLIÉ LE 17 MARS 2026

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Université Paris-Saclay /**

### **Direction générale du GHU Paris-Saclay**

75-2026-03-16-00007 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (15 pages)

Page 3

### **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2026-03-16-00008 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 18 (3 pages)

Page 19

### **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / SG**

75-2026-03-17-00005 - Décision n°2026 - 13 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (5 pages)

Page 23

75-2026-03-17-00004 - Décision n°2026 -12 portant subdélégation de signature en matière administrative (4 pages)

Page 29

### **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Affaires juridiques**

75-2026-03-17-00007 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat (6 pages)

Page 34

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -  
Université Paris-Saclay

75-2026-03-16-00007

Arrêté de délégation de signature pris au titre de  
l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Arrêté de délégation de signature AP-HP. Université Paris - Saclay

**Arrêté de délégation de signature n°**

**pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

**La Directrice du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Université Paris - Saclay**

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10, et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;

Vu l'Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun ;

Vu l'Arrêté directeur n°75-2025-04-11-00007 du 11 avril 2025 modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE**

**1.1 DIRECTION DU GROUPE**

Délégation générale de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris-Saclay, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé :

- **Cédric ZOLEZZI, Adjoint à la Directrice du GHU,**
- **Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU,**
- **Virginie BARRABÉ, Directrice de cabinet.**

## **1.2 DIRECTION DE SITE :**

### **Rappel des trigrammes :**

APR : Ambroise-Paré  
ABC : Antoine-Béclère  
BCT : Bicêtre  
PBR : Paul-Brousse  
RPC : Raymond-Poincaré  
BRK : Hôpital Maritime de BERCK  
SPR : Sainte-Périne

Délégation générale de signature est donnée à :

### **1.2.1 Site Antoine-Béclère (ABC) :**

**Clément CORRIOL, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Antoine-Béclère**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé :

En cas d'empêchement de **Clément CORRIOL, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Antoine-Béclère**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Clément CORRIOL a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Antoine Béclère, à :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Jean-Luc RIU, Directeur des soins de l'hôpital Antoine-Béclère,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Directeur du système d'information.

### **1.2.2 Site Bicêtre (BCT) :**

**Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Bicêtre**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement d'**Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Bicêtre**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Agnès LESAGE a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice de l'hôpital Bicêtre, à :

- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital, en charge de la territorialité,
- Catherine LECOMTE, Directrice des soins de l'hôpital Bicêtre.

### **1.2.3 Site Paul Brousse (PBR) :**

**Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Paul-Brousse**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement d'**Elisabeth GUILLAUME Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Paul-Brousse**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Elisabeth GUILLAUME a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Paul Brousse, à :

- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,
- Gilles MENAGÉ, Directeur des soins de l'hôpital Paul-Brousse,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances,
- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
- Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines.

### **1.2.4 Site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini (SPR) :**

**Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Hélène JACQUES**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à :

- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,
- Karine CORBRION, Directrice des soins de l'hôpital Sainte-Périne,
- Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, adjointe au Directeur en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Amélie MAINGON, Directrice d'hôpital, Directrice déléguée de l'hôpital Raymond-Poincaré,
- Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice bi-sites des hôpitaux Ambroise Paré et Raymond-Poincaré.

### **1.2.5 Site Maritime de Berck (BRK) :**

**Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Maritime de Berck**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Maritime de Berck**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.5 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Julien POUVESLE**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur en charge de l'hôpital Maritime de Berck, à :

- Sabrina PLANQUETTE, ingénieure, Responsable Qualité Gestion des Risques sur le site de Berck,
- Aurélie PARADIS, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable des Ressources Humaines de Berck,
- Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital.

#### **1.2.6 Site de Raymond Poincaré (RPC) :**

- **Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice bi-sites des hôpitaux Ambroise Paré et Raymond-Poincaré**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.
- **Amélie MAINGON, Directrice d'hôpital, Directrice déléguée de l'hôpital Raymond-Poincaré**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice déléguée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Madame Céline WASMER et de Madame Amélie MAINGON**, ou en cas de vacances de leurs fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.6 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Céline WASMER et de Madame Amélie MAINGON** ont reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions :

- Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital, adjointe au Directeur chargé des finances
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Directeur du système d'information,
- Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines,
- Céline PERRUDIN, Cadre supérieure de santé faisant fonction de directrice des soins de l'hôpital Raymond-Poincaré.

#### **1.2.7 Site d'Ambroise Paré (APR) :**

**Madame Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice des hôpitaux Ambroise-Paré et Raymond-Poincaré** à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Madame Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice des hôpitaux Ambroise-Paré et Raymond-Poincaré**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.7 du présent arrêté,

tous les actes pour lesquels **Madame Céline WASMER**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice des hôpitaux Ambroise-Paré et Raymond-Poincaré à :

- Amélie MAINGON, Directrice d'hôpital, Directrice déléguée de l'hôpital Raymond Poincaré,
- Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines,
- Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital en charge du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Najat BENARAB, Adjointe au Coordonnateur général des soins, Directrice des soins du site Ambroise Paré,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Directeur du système d'information,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat.

## **ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ DIRECTORIAL N°75-2022-07-05-00014 DU 5 JUILLET 2022 SUSVISÉ.**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé, à :

- Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1, G2, G3 et H 4°,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A /E3/G2/3,
- Jonathan CORTET, directeur d'hôpital en charge du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et E,
- Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge du site de Berck, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B 4° 26° G 1°,2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, G28 et 32,
- Christophe SEBERT, Coordonnateur général chargé des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F (à l'exclusion de F6), G1 à G9, H et I,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F1, H3 et I,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F6, G5 et H1,
- Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F5, G31 et H1,
- Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital, en charge de la territorialité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1,2, F28,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, C, G4, G5, G6, G28, F8,
- Pascale COSIALLS, Directrice d'hôpital, en charge des opérations et de la performance pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et C,
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales, pour les matières énoncées aux paragraphes A, C2, 4 et 5, F.

A. En cas d'empêchement de **Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1 et G2
  - Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines,

- Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1 et G2 :
- Caroline MARECHAL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Raymond-Poincaré,
  - Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Sainte-Périne,
  - Justine FAUCONNIER, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Bicêtre,
  - Emma BAUDET-GAGNEUR, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Ambroise-Paré,
  - Fabienne Le GUERN, Responsable des Ressources Humaines d'Antoine-Béclère,
  - Lionel BERMIRON, Attaché d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Paul-Brousse,
  - Aurélie PARADIS, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable des Ressources Humaines de l'hôpital maritime de Berck,
  - Cécile BOGAERT VAUCHER, Adjoint des cadres hospitaliers, Responsable de la cellule Retraites et Protection sociale du GHU,
  - Elodie ANSELM, Chargée de missions, Responsable carrière paie,
  - Thomas LARRASSAOIN, Chargé de missions ; Responsable du Département Contrôle de gestion social et Gestion du temps de travail,
  - Stéphanie MAILHE, Ingénieure, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnel, de l'hôpital Ambroise-Paré,
  - Manal EL YOUSSEI, Chargée de mission ; Conseillère Juridique,
  - Farida LAKHDARI, Adjointe à la responsable des ressources humaines de l'hôpital Bicêtre, pour toutes les attestations et courriers sans mention d'éléments de paie.
- c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1, G2 et G3 :
- Stéphanie MAILHE, Ingénieure, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnel de l'hôpital Ambroise Paré.
- d) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B : 5°, 7°, 8°, 13°, 15°, 16°, 18°, 19°, 22°, 29°, 33°, 35°, et 38° :
- Elodie ANSELM, Chargée de missions, Responsable carrière paie,
  - Corinne KERVERN, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de l'hôpital Paul-Brousse et de l'hôpital Bicêtre,
  - Thanh-Tam HUYNH, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de l'hôpital Raymond-Poincaré, de l'hôpital Ambroise-Paré, de l'hôpital Sainte-Périne et de l'hôpital maritime Berck,
  - Catherine COCHARD, Faisant fonction adjointe des cadres hospitaliers, Adjointe carrière paie, département carrière-paie de l'hôpital Antoine-Béclère.
- e) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27°
- Elodie ANSELM, Chargée de missions, Responsable carrière paie,
  - Corinne KERVERN, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de l'hôpital Paul-Brousse et de l'hôpital Bicêtre,
  - Catherine COCHARD, Faisant fonction adjointe des cadres hospitaliers, Adjointe carrière paie, département carrière-paie de l'hôpital Antoine-Béclère,
  - Thanh-Tam HUYNH, Adjointe des cadre hospitaliers, Responsable carrière paie, de l'hôpital Raymond-Poincaré, de l'hôpital Ambroise-Paré, de l'hôpital Sainte-Périne et de l'hôpital maritime de Berck.
- f) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B-4 et B-26
- Nathalie CROQUELOIS, Cadre supérieur de santé, Responsable de formation du GHU,
  - Camille MEYER, Adjointe à la responsable formation du GHU.
- g) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe B 41°
- Robert SAYEGH, Adjoint des cadres hospitaliers en charge de la gestion du temps de travail.

- B. En cas d'empêchement de **Mathieu REBAUDIÈRES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée :
- Pour les matières énoncées aux paragraphes A, C2, 4 et 5, F à :
- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur des Ressources médicales,
  - Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des ressources humaines médicales,
  - Laurence RAHAL, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable du bureau du personnel médical,
  - Fatima TRAORE, Adjointe administrative, Chargée de missions transversales.
- C. En cas d'empêchement de **Pascale COSIALLS, Directrice d'hôpital en charge des opérations et de la performance**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- Lucie ROUSSEL, Directrice parcours patient,
  - Jane DESPATIN, Adjointe blocs opératoires, parcours patient et performance hospitalière.
- D. En cas d'empêchement de **Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- Nadine DURAND, Attachée d'Administration Hospitalière, Adjointe au Directeur de la politique médicale.
- E. En cas d'empêchement de **Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes F1, H3 et I :
- Virginie MONNOT, ingénieure en chef, Adjointe à la Directrice de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,
  - Géraldine PICHON, ingénieure, Responsable du département Qualité-Evaluation-Certification,
  - Hélène HERON, ingénieure, Responsable du Département Droit des patients.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H3 :
- Sophie OUDINOT, chargée de mission, Chargée des relations usagers de l'hôpital Ambroise-Paré, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux : Ambroise-Paré, Raymond-Poincaré, Sainte-Périne,
  - Manel DJOUHRI, chargée de mission, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Raymond-Poincaré, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Raymond-Poincaré, Ambroise-Paré, Sainte-Périne,
  - Samuel LESPLULIER, Chargé de mission contractuel, Chargé des relations Usagers de l'hôpital maritime de Berck, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital de Berck,
  - Virginie MASSIAS, adjointe des cadres, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Sainte-Périne, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital Sainte-Périne, Ambroise-Paré, Raymond-Poincaré,
  - Stéphanie COLAS, adjointe des cadres, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Paul-Brousse, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Paul-Brousse, Antoine-Béclère, Bicêtre,
  - Christelle RENAULT, adjointe des cadres, Chargée des relations avec les usagers de l'hôpital Bicêtre, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital Bicêtre, l'hôpital Paul-Brousse, l'hôpital Antoine-Béclère,
  - Sabrina PLANQUETTE, ingénieure, Responsable Qualité Gestion des Risques de l'hôpital de Berck, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital de Berck,
  - Sandrine LAGRAVE, assistante médico administrative, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Antoine-Béclère à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Antoine-Béclère, Paul-Brousse, Bicêtre.

- F. En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés et :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F6, I3
    - Guillaume SAUTREAU, Chargé de missions,
    - Malek KAABACHE, Adjoint administratif.
  - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A :
    - Virginie KERGUIGNAS, Ingénieure, Responsable qualité hôtelière,
    - Eugénie HOUEMENT, Ingénieure chargée des restaurations du GHU,
    - Steve SHAIK, technicien hospitalier, responsable des approvisionnements du secteur restauration du GHU.
- G. En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et G31 :
    - Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
    - Stéphanie SUAREZ, Ingénieure en chef, Directrice des équipements et du biomédical.
  - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E5 :
    - Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité,
    - Floriane LURON, Ingénieure Sécurité Sanitaire et Environnementale et Sûreté,
    - Claire MOUSSU, Ingénieure Sécurité Incendie,
    - Richard MAILLOS, Faisant Fonction Ingénieur Sécurité Incendie,
    - Pierre CHABANNE, Responsable Sécurité de l'hôpital Antoine Béclère,
    - Vignon DEHOUMON, Adjoint au Chargé de sécurité de l'hôpital Antoine Béclère,
    - Mehdi CHEIKH, Responsable Sécurité de l'hôpital Bicêtre,
    - Jean-Marc BENOIT, Adjoint au Responsable sécurité de l'hôpital Bicêtre,
    - Omar TAFTICHT, Chargé de Sécurité de l'hôpital Bicêtre,
    - Abdoulaye CISSE, Chargé de Sécurité de l'hôpital Bicêtre,
    - Victor ALMEIDA, Responsable sécurité de l'hôpital Paul Brousse,
    - David GASCON, Adjoint au Responsable sécurité de l'hôpital Paul Brousse,
    - Dénia LITIM, Adjointe au Responsable Sécurité de l'hôpital Ambroise Paré, et en charge par intérim de l'hôpital Raymond Poincaré,
    - Ayoub KHAIRIG, Responsable Sécurité de l'hôpital Sainte-Périne,
    - Laurent LEMORT, Responsable Sécurité de l'hôpital Maritime de Berck.
- H. En cas d'empêchement de **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital en charge du système d'information** ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E :
- Éric ADNET, Ingénieur en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.
- I. En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A /E3 /G2/3 :
    - Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
    - Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur chargé des finances.
  - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes F3, H2 et H3 (à l'exception des mesures de soins sous contraintes en psychiatrie) :
    - Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable de la facturation,
    - Benjamin PAULOT, Chargé de mission,
    - Tu Anh NGUYEN, Chargée de mission, Responsable Facturation – Secteur Sud,
    - Franck GRANDIN, Chargé de mission,

- Céline OBIGAN, Responsable des admissions, facturation du site Bicêtre,
- Marine RIGOLÉ, Responsable des admissions, facturation du site Bicêtre,
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse,
- Vincent GIRARD, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Antoine Béclère,
- Laurence HABERT, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Antoine Béclère,
- Nicolas ARMAND, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré,
- Pascale SAMBIN, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré,
- Carine ILYNE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Raymond Poincaré.

J. En cas d'empêchement de **Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes G4, G5, G6, G28, F8 :

- Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière, Adjoint au Directeur recherche, de l'innovation et du mécénat.

K. En cas d'empêchement de **Christophe SEBERT, Coordonnateur général des soins**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F, G 1° à 9° et G 29°, H, I

- Najat BENARAB, Adjointe au Coordonnateur général des soins, Directrice des soins du site Ambroise-Paré,
- Jean-Luc RIU, Directeur des soins de l'hôpital Antoine-Béclère,
- Catherine LECOMTE, Directrice des soins de l'hôpital Bicêtre,
- Gilles MENAGE, Directeur des soins de l'hôpital Paul-Brousse,
- Karine CORBRION, Directrice des soins de l'hôpital Sainte-Périne,
- Céline PERRUDIN, Cadre supérieure de santé, Faisant-fonction de directrice des soins à l'hôpital Raymond-Poincaré.

L. En cas d'empêchement de **Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice en charge de la communication**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Valérie MUNOS**, Adjointe à la Directrice chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.

### **ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRETE DIRECTORIAL N°75-2022-07-05-00014 DU 5 JUILLET 2022 SUSVISE)**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

#### En matière de contrats et de conventions

- **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3,
- **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital en charge du système d'information**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,

- **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des investissements**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1.

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 à :

- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Stéphanie SUAREZ, Ingénieure en chef, Directrice des équipements et du biomédical.

En cas d'empêchement de **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital en charge du système d'information**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4, à :

- Éric ADNET, Ingénieur en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4, à :

- Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés,
- Lionel AFONSO DOS REIS, Chargé de mission administratif.

En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3 :
  - Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
  - Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur chargé des finances.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 :
  - Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion.

En cas d'empêchement de **Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur des Ressources médicales,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des ressources humaines médicales,
- Laurence RAHAL, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable du Bureau du personnel médical,

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C4, C5 et C9,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10,
- Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des Investissements pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C4, C5, C9 et C10,
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C4,

- Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital chargé du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3.

En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés et :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C4, C5 et C9 :
  - Guillaume SAUTREAU, Chargé de missions,
  - Malek KAABACHE, Adjoint Administratif.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 :
  - Virginie KERGUIGNAS, Ingénieure, Responsable qualité hôtelière,
  - Eugénie HOUDEMMENT, Ingénieure restauration du GHU,
  - Steve SHAIK, technicien hospitalier, responsable des approvisionnements du secteur restauration du GHU.

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des Investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C4, C9 et C10, à :

- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Stéphanie SUAREZ, Ingénieure en chef, Directrice des équipements et du biomédical,

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des Investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 :

- Jessica BONTE, Ingénieure Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites APR-RPC-SPR-BRK,
- Florence MASSY, Ingénieure Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites BCT, PBR et ABC,
- Vincent BRUNET, Ingénieur Maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux des sites APR-RPC-SPR-BRK,
- Cédric CARBONARO, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site BCT,
- Laurent JEUSSEAUME, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site PBR,
- Alexis CLAUDON, Ingénieur biomédical en charge la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT et PBR,
- Stéphanie WINICKI, Ingénieure des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT - PBR,
- Benyounes BELHANINI, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites APR - SPR- RPC - BRK,
- Fabrice DAUDE, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT - PBR,
- Éric PEZDIR, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT - PBR,
- Fabienne BALNY, Ingénieure des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites RPC - BRK - APR - SPR,
- Ouerdia OUMAUCHE, faisant-fonction d'ingénieur des équipements et du biomédical, exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande pour les sites RPC - BRK - APR - SPR,
- Christophe SAINTOURENS, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT - PBR,
- Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité,

- Floriane LURON, Ingénieure Sécurité Sanitaire, Environnementale et Sûreté,
- Claire MOUSSU, Ingénieure Sécurité Incendie,
- Richard MAILLOS, Faisant-Fonction Ingénieur Sécurité Incendie.

En cas d'empêchement de **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital en charge du système d'information** ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à :

- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C3, C5, C6, C7, C8 et C10,
- Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur chargé des finances,
- Tu Anh NGUYEN, Chargée de mission, responsable facturation Secteur Sud, pour les matières énoncées aux paragraphes C5, C6, C8,
- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable de la facturation,
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8,
- Hawa DIARRA, Responsable de la régie du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,
- Cécile PIVERON, Responsable de la régie du site Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,
- Laurence HABERT, Responsable des admissions, frais de séjour et traitements externes du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Vincent GIRARD, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Pascale LECOINDRE Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Nicolas ARMAND, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Pascale SAMBIN, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Carine ILYNE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Raymond Poincaré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6.

En cas d'empêchement de **Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation et du mécénat**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière, Adjoint au Directeur recherche, de l'innovation et du mécénat.

En cas d'empêchement de **Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales** ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur des Ressources médicales,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines Médicales,

- Laurence RAHAL, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable du bureau du personnel médical,
- Fatima TRAORE, Adjointe administrative, Chargée de missions transversales.

En cas d'empêchement de **Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines,
- Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines.

#### **ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE**

A. Délégation de signature est donnée, aux administrateurs de garde « GHU », dans le champ d'attribution du directeur du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay déterminé par arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital,
- Pascale COSIALLS, Directrice d'hôpital,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital,
- Hélène GILARDI, Directrice d'hôpital,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital,
- Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital,
- Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital,
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital,
- Christophe SEBERT, Coordonnateur général des soins,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital,
- Cédric ZOLEZZI, Directeur d'hôpital.

B. Délégation de signature est donnée, aux administrateurs de garde « sites », dans le champ d'attribution du directeur du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay déterminé par arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

##### Hôpital Raymond-Poincaré :

- Sylvie BLUA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital,
- Camille COTIS, Directrice d'hôpital,
- Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital,
- Matthieu LE POITTEVIN, Directeur d'hôpital,
- Philippe LE ROUX, Directeur d'hôpital,
- Amélie MAINGON, Directrice d'hôpital,
- Céline PERRUDIN, Cadre de santé,
- Marina VOLANTE, Attachée d'Administration Hospitalière.

##### Hôpital Maritime de Berck :

- Pascal DELMOTTE, Cadre de santé,
- Nathalie DELOISON, Cadre de santé,
- Valérie LIMOSINO, Cadre de santé,

- Yves MERLIN, Cadre de santé,
- Aurélie PARADIS, Responsable des Ressources Humaines du site de Berck,
- Sabrina PLANQUETTE, Ingénieure qualité et gestion des risques,
- Julien POUVESLE, directeur d'hôpital.

#### Hôpital Ambroise-Paré :

- Stéphane BARRITAU, Directeur d'hôpital,
- Emma BAUDET-GAGNEUR, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Benyounes BELHANINI, Ingénieur biomédical,
- Najat BENARAB, Directrice des soins,
- Pauline DELCOURT, Directrice d'établissement sanitaire et social,
- Emmanuel GODDAT, Directeur d'hôpital
- Eugénie HOUEMENT, Ingénieure,
- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Martine TARAVELLA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Céline WASMER, directrice d'hôpital.

#### Hôpital Sainte-Périne :

- Karine CORBRION, Directrice des soins,
- Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital,
- Agnès DE LA ROCHETHULON, Directrice d'hôpital,
- Isabelle DUFOUR, Directrice d'hôpital,
- Nadine DURAND, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Hélène JACQUES, directrice d'hôpital,
- Florence LASFARGUES-SOMMERER, Directrice d'hôpital,
- Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Charles MORVAN, Directeur d'hôpital,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur.

#### Hôpital Antoine-Béclère :

- Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital,
- Sandrine COLAS-MAUVEROUT, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Clément CORRIOL, directeur d'hôpital,
- Jonathan DEMERDJIAN, Cadre administratif,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital,
- Flore HENNERESSE, Directrice d'hôpital,
- Christine KACI-LEVEQUE, Directrice des soins,
- Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Jean-Luc RIU, Directeur des soins,
- Fatima THOR, Directrice des soins

#### Hôpital Bicêtre :

- Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital,
- Justine FAUCONNIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Stéfania GEREMIA, Directrice des soins,
- Catherine LECOMTE, Directrice des soins,
- Isabelle LESAGE, Directrice d'hôpital,
- Justine LONGINOTTI, Directrice d'hôpital,
- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Clémence NOURRY, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital,
- Cécile PIVERON, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Glenn TANGUY- LATUILLIERE, Directeur d'hôpital,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière.

Hôpital Paul-Brousse :

- Lionel BERMIRON, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Anne-Lise CAMIUL, Directrice des soins,
- Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital,
- Richard FIZAINÉ, Directeur d'hôpital,
- Elisabeth GUILLAUME, directrice d'hôpital,
- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital,
- Delphine LAMOURET, Directrice d'hôpital,
- Gilles MENAGÉ, Directeur des soins,
- Marie-Christine MULOWA, Attachée d'Administration Hospitalière.

**ARTICLE 5 ABROGATION**

L'arrêté de délégation de signature n°**75-2025-12-04-00005** du 4 décembre 2025 est abrogé.

**ARTICLE 6 EXÉCUTION**

La Directrice du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Université Paris-Saclay est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris. Il prendra effet le lendemain de sa publication.

Fait à Le Kremlin Bicêtre, le 16 mars 2026,

**Hélène GILARDI**

SIGNE

Directrice du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-03-16-00008

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
18



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

**SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS  
18ème**

17 Place de l'Argonne  
75 938 PARIS Cedex 19



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. AMITRANO Philippe, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 18ème,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme DESPLAND Magali, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 18ème, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 100 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 200 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 50 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

CHARITONSKY Estelle	LE-PLOMB Stéphane	RONTES Isabelle
---------------------	-------------------	-----------------

2°) dans la limite de 30 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

ADJAL Brahim	AFRICA Joris	BALTIMORE Mikaël
BEDOUEP Pablo	BOUFFARD Sylvain	BURGOS Mickaël
EYMAS Cédric	GALEZOWSKI Adrien	GUILLIER Laurent
LAGHA Ilhem	MONNON Caroline	OBEID Garry
OULMOU Mourad	OUSSOU Sosthène	PLANEIX Céline
PLESDIN Françoise	VENARD Frédéric	VIGNES Jean-Paul

3°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

BOLO Pascal	BOUGAHAM Messaouda	BOUZEBRA Dalila
CHAPPET Martial	JACQUEMET Philippe	KEDJEM NEGOGUE Béatrice
LACOMBLEZ Emeline	OUJOUUDI Jean-Luc	PAISANT Alexis
SIBE Cheick	TOCNY-CHERUBIN Géraldine	TOUNKARA Hadama

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
LE-PLOMB Stéphane	Inspecteur des Finances Publiques	50 000 €
BURGOS Mickaël	Contrôleur des Finances Publiques	30 000 €
PLANEIX Céline	Contrôleuse des Finances Publiques	30 000 €
VENARD Frédéric	Contrôleur des Finances Publiques	30 000 €
LACOMBLEZ Emeline	Agente des Finances Publiques	5 000 €
SIBE Cheick	Agent des Finances Publiques	5 000 €

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

A Paris, le 16/03/2026

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 18ème,

Signé

Philippe AMITRANO

Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement

75-2026-03-17-00005

Décision n°2026 - 13 portant subdélégation de  
signature en matière d'ordonnancement  
secondaire



**DÉCISION N° 2026 - 13**

**portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

**Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, modifiée, relative aux lois de finances,
- VU le code de la commande publique,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale,
- VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État,
- VU l'arrêté du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité de l'État,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2020-189 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret du 29 octobre 2025 portant nomination de Madame Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, administrateur de l'Etat, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France, à compter du 1er octobre 2023, pour une durée de quatre ans,
- VU l'arrêté préfectoral n° 75-2025-01-24-00006 du 24 janvier 2025 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2024 portant nomination de Madame Marthe POMMIE, administratrice de l'Etat, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris, à compter du 01 décembre 2024, pour une durée de quatre ans,

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° 75-2025-01-24-00006 susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Marthe POMMIE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris,

- M. Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

- M. Guillaume MANGIN, directeur régional et interdépartementale adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et

recettes de l'État pour le département de Paris, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n° 75-2025-01-24-00006 susvisé.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marthe POMMIE, la subdélégation est donnée, pour le département de Paris et dans la limite de leurs compétences respectives, à :

- Mme Rosaline FOUQUEREAU, adjointe à la directrice de l'unité départementale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement ;

- M. Maxime CROSNIER, chef du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Evelyne GRENECHE, adjointe au chef du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,

- Mme Frédérique DOUMAT, cheffe du pôle transversal d'appui et d'expertise,

- M. Mouloud YAHMI, chef du pôle veille sociale et hébergement d'urgence,

- M. Clément FERRE, chef du pôle parcours migratoire,

- M. Emmanuel DE CHABOT, responsable de l'hébergement d'urgence au sein du bureau de l'hébergement d'urgence,

- Mme Soraya HAMMOUTI, responsable de la veille sociale, de l'aide alimentaire et de la domiciliation au sein du bureau de la veille sociale, de l'aide alimentaire et de la domiciliation,

- M. Lancelot TOUZE, responsable de l'hébergement d'urgence au sein du bureau de l'hébergement d'urgence,

- Mme Elsa CHARTIER, responsable Asile – Migrants au sein du bureau des parcours des demandeurs d'asile et réfugiés,

- Mme Cassandre PIOU, responsable des centres d'hébergement et de réinsertion sociale et des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,

- Mme Aliénor LE BLANC, responsable des centres d'hébergement et de réinsertion sociale et des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,

- M. Billel BOUREDJI, responsable de l'insertion par le logement au sein du bureau de l'insertion par le logement,

- Mme Djamila HURAUULT, adjointe au chef du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Agnès GUEDON, cheffe du bureau du droit au logement opposable,

- Mme Lamy BOUDOUAYA, adjointe à la cheffe du bureau du droit au logement opposable cheffe de la section COMED,

- Mme Farida BENANOUNE, adjointe à la cheffe du bureau du droit au logement opposable, cheffe de la section budgétaire,

- Mme Magali FEROU, cheffe du bureau de la prévention des expulsions et des rapports locatifs,

- M. Lucas FORTUNE, adjoint à la cheffe du bureau de la prévention des expulsions et des rapports locatifs,

- Mme Valentine BRAIVE, cheffe du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Lauriane TAVANO, adjointe au chef du service habitat et rénovation urbaine,

- Mme Audrey TOURNIER, cheffe du pôle de l'habitat digne et durable,

- Mme Camille BRUYANT, cheffe du bureau de la lutte contre l'habitat indigne et le saturnisme.

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 400 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché public.

### **Article 3**

Demeurent réservés à la signature du préfet de Paris :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les marchés publics et avenants d'un montant supérieur à 500 000 €.

### **Article 4**

Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de l'unité départementale de l'hébergement et du logement de Paris à l'effet d'exercer la validation dans Chorus formulaires :

Mme BRAIVE Valentine  
Mme TAVANO Lauriane  
Mme STACKOWICZ Isabelle  
Mme BRUYANT Camille  
Mme TOURNIER Audrey  
Mme GUESSOUM Yasmina  
M. CROSNIER Maxime  
Mme GRENECHE Evelyne  
Mme DOUMAT Frédérique  
M. YAHMI Mouloud  
M. FERRE Clément  
Mme CHARTIER Elsa  
Mme PIOU Cassandre  
M. DE CHABOT Emmanuel  
Mme HAMMOUTI Soraya  
M. TOUZE Lancelot  
Mme LE BLANC Aliénor  
Mme BATIGA Malissa  
M. BOUREDJI Billel  
Mme HURAUULT Djamila  
Mme GUEDON Agnès  
Mme BOUDOUAYA Lamya  
Mme BENANOUNE Farida

Mme FEROU L Magali  
M. FORTUNE Lucas

**Article 5**

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

**Article 6**

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 17/03/2026

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

**SIGNE**

Laurent BRESSON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement

75-2026-03-17-00004

Décision n°2026 -12 portant subdélégation de  
signature en matière administrative



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'Hébergement et du Logement**

**DÉCISION n° 2026 –12**

**portant subdélégation de signature en matière administrative**

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France,

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié, portant charte de la déconcentration,

- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret du 29 octobre 2025 portant nomination de Madame Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, administrateur de l'Etat, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France à compter du 1er octobre 2023 pour une durée de quatre ans,
- VU l'arrêté n° 75-2023-10-02-00011 en date du 2 octobre 2023 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2024 portant nomination de Madame Marthe POMMIE, administratrice de l'Etat, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris, à compter du 01 décembre 2024, pour une durée de quatre ans,

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Marthe POMMIE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris,
- M. Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,
- M. Guillaume MANGIN, directeur régional et interdépartementale adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, dans les matières et pour tous les actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral n° 75-2023-10-02-00011 susvisé, pour le département de Paris.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marthe POMMIE, la subdélégation de signature prévue à l'article 1er est donnée, dans la limite de leurs compétences respectives et pour le département de Paris, à :

- Mme Rosaline FOUQUEREAU, adjointe à la directrice de l'unité départementale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement ;
- M. Maxime CROSNIER, chef du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion et, en cas d'absence ou d'empêchement à :
  - Mme Evelyne GRENECHE, adjointe au chef du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
  - Mme Frédérique DOUMAT, cheffe du pôle transversal d'appui et d'expertise,
  - M. Mouloud YAHMI, chef du pôle veille sociale et hébergement d'urgence,
  - M. Clément FERRE, chef du pôle parcours migratoire.
- Mme Djamila HURAUULT, adjointe au chef du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :
  - Mme Agnès GUEDON cheffe du bureau du droit au logement opposable,
  - Mme Lamy BOUDOUAYA, adjointe à la cheffe du bureau du droit au logement opposable, cheffe de la section COMED,
  - Mme Farida BENANOUNE, adjointe à la cheffe du bureau du droit au logement opposable, cheffe de la section budgétaire,
  - M. Mickael BONNIE, adjoint au chef du bureau de l'accès au logement,
  - Mme Stéphanie ABDOULAYE, cheffe du bureau de l'accès au logement interministériel pour les agents de l'État,
  - M. Cédric LARVET, adjoint à la cheffe du bureau de l'accès au logement interministériel pour les agents de l'État,
  - Mme Magali FEROU, cheffe du bureau de la prévention des expulsions et des rapports locatifs,
  - M. Lucas FORTUNE, adjoint à la cheffe du bureau de la prévention des expulsions et des rapports locatifs,
  - M. Alexandre JANIN, chargé de mission Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et Accompagnement vers et dans le logement,
  - Mme Cécile BOTA, chargée de mission Politiques d'attribution et mixité sociale.
- Mme Valentine BRAIVE, cheffe du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :
  - Mme Lauriane TAVANO, adjointe au chef du service habitat et rénovation urbaine,
  - Mme Isabelle STACKOWICZ adjointe au chef de bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine,
  - M. Bruno CHABROL, chef du bureau des relations avec les bailleurs sociaux et les collecteurs,
  - M. Eric TACHOU, adjoint au chef du bureau des relations avec les bailleurs sociaux et les collecteurs,
  - Mme Audrey TOURNIER, cheffe du pôle de l'habitat digne et durable,
  - Mme Camille BRUYANT cheffe du bureau de l'habitat indigne et le saturnisme-
  - Mme Apolline BAUDU, chargée de mission habitat privé
  - M. Pierre CAPART, chargé de mission habitat social.

### Article 3

Sont exclus de la présente délégation les actes mentionnés à l'article 3 de la délégation préfectorale n° 75-2023-10-02-00011 susvisée.

#### **Article 4**

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

#### **Article 5**

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 17/03/2026

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

**SIGNE**

Laurent BRESSON

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2026-03-17-00007

Arrêté portant délégation de signature aux  
agents de la préfecture de la région  
d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la  
direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Ile-de-France et de la direction  
départementale de la protection des  
populations de Paris, porteurs ou référents de la  
carte d'achat

### Arrêté

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Grand officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;

Vu le décret du 30 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Marc ZARROUATI en qualité de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Île-de-France - Mme GAUTIER-MELLERAY Marie ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris - M. BRUNOT Stéphane ;

Vu le décret du 6 février 2025 portant nomination de la cheffe de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris – Mme de WITASSE THEZY Camille ;

Vu le décret du 8 août 2025 portant nomination d'un membre du Conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation - Mme ELIZEON (Sophie) ;

Vu le décret du 29 octobre 2025 portant nomination de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris - Mme DELAMARCHE (Karine) ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 13 octobre 2021 portant nomination (directions départementales interministérielles) (Mme Marie-Hélène TREBILLON, directrice départementale de la protection des populations de Paris) ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 4 novembre 2021, portant nomination (directions départementales interministérielles) (M. Olivier HERY, directeur départemental adjoint de la protection des populations de Paris) ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2023 portant nomination (commissaires à la lutte contre la pauvreté) ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2024 portant nomination de Mme Hélène CROZE, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2025-12-22-00009-75-2025-12-22-00020 du 22 décembre 2025 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la décision ministérielle du 25 juin 2025 portant nomination de Monsieur Christophe HURAUULT, sous-préfet, en qualité de sous-préfet chargé des urgences sociales au cabinet du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, à compter du 1er juillet 2025 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

## ARRETE

**Article 1 :** Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et direction départementale de la protection des populations de Paris, qui sont porteurs de la carte d'achat nominative et qui figurent dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'utiliser cette carte pour ordonnancer les dépenses qu'ils règlent au profit d'un prestataire ou d'un fournisseur, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives ainsi que dans la limite fixée par cette annexe.

**Article 2 :** Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui sont référents de la carte d'achat et qui figurent dans le tableau en annexe 2 du présent arrêté, afin d'ordonnancer vis-à-vis du comptable les dépenses réalisées par les agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, porteurs de la carte d'achat et qui sont rattachés au centre de facturation FAC7500075 - CHORUS PARIS, dont ils ont la responsabilité.

**Article 3 :** L'arrêté n° IDF-2025-12-22-00001-75-2025-12-22-00012 du 22 décembre 2025 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat est abrogé.

**Article 4 :** Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelons de la région d'Ile-de-France et de Paris), accessibles sur le site internet de la préfecture à l'adresse : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 17 mars 2026

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

*Signé*

Marc GUILLAUME

## Annexe 1 de l'arrêté

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat

Porteurs de carte d'achat	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
<b>Autorités rattachées au préfet de région Ile-de-France</b>				
Christian FORTERRÉ	Commissaire à la lutte contre la pauvreté	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
<b>Cabinet</b>				
Karine DELAMARCHE	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2000,00 €	
Marc ZARROUATI	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Camille DE WITASSE THEZY	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christophe HURAUULT	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Jean-Jacques COLOMBIES	Cabinet/Service de la représentation de l'État	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Hugo MARIN	Cabinet/Service de la représentation de l'État/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00€ €	
Henri BOURGEOIS	Cabinet/Service de la représentation de l'État/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	2 000 €	
Morgane LE CALVEZ	Cabinet/Service de la représentation de l'État/Bureau des décorations et de l'intendance	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00€	
Marion SOULAN	Cabinet/Service régional de la communication interministérielle	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
<b>Secrétariat général aux politiques publiques (SGAPP)</b>				
Marie GAUTIER-MELLERAY	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Hélène CROZE	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00€	
<b>Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM)</b>				
Stéphane BRUNOT	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christophe JEAN	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	

Porteurs de carte d'achat	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
<b>Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM)</b>			<b>(suite)</b>	
Sophie ELIZEON	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Olivier GUY	SGAMM/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	200,00 €	
Aurélie BLANCHE	SGAMM/Service de la modernisation de l'Etat/ mission innovation et réforme	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Magali MASSA	SGAMM/Service général du soutien opérationnel	MININT - ATE REGION IDF	3 000,00€	3 000,00€
Brice BOINOT	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières	MININT - ATE REGION IDF		40 000,00 €
François FIEMS	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières	MININT - ATE REGION IDF		10 000,00 €
Laurence GALMICHE	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/ bureau du soutien de la DRAC	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Joël ROUSSEAU	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/ bureau du soutien de la DRAC	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Sébastien L'AMOUR	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Thierry LAIGLE	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Patrice LE CLECH	SGAMM/ service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2000,00 €	
Claudine MEHENNAOUI	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Nadir MOUTFI	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	

Porteurs de carte d'achat	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
<b>Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM)</b>			<b>(suite)</b>	
Tejpal SINGH	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Rafik SASSI	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Magalie GRETTEAU	SGAMM/Service Ressources Humaines	MININT - ATE REGION IDF	700,00 €	
Thibault JOURDAIN DE MUIZON	SGAMM/Service Ressources Humaines	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
<b>DRIAAF d'Ile-de-France</b>				
Mylène TESTUT-NEVES	DRIAAF	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
<b>DDPP de Paris</b>				
Marie-Hélène TREBILLON	DDPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00€	
Olivier HERY	DDPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	

## Annexe 2 de l'arrêté

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat

<b>Référents carte d'achat</b>	<b>Service de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris</b>	<b>Programme carte d'achat</b>	<b>Centre de facturation</b>
Sandrine IRAGABA	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Anne LAVERGNE	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Nathalie HARLES	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Nadine SANT'ANA SIMOES	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Juliette LAMY	Secrétariat général aux moyens mutualisés/Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS